



Section académique de Rennes

Déclaration préalable à la CAPA des adjoints administratifs du 7 juin 2019

La CAPA de ce jour devrait être, la dernière du genre. En effet, l'Assemblée Nationale vient d'adopter un projet de loi qui vide de toute substance le contenu des Commissions Administratives Paritaires et de ce fait supprime des droits à des personnels qui en avaient déjà peu. Le SNASUB rappelle son opposition totale à ce projet qui va à l'encontre des garanties données aux personnels par le statut et qui n'améliorera pas un dialogue social déjà peu fécond. Le reste du projet notamment le recours accru aux contractuels est à l'avenant de la politique gouvernementale : déconnectée des réalités du terrain et hors sujet par rapport aux attentes des administrés. De plus, la plupart des contractuels étant recrutés au niveau de la catégorie C, cette réforme annonce des suppressions de postes de titulaires et des difficultés de mobilité pour les adjoints administratifs.

Le mouvement de cette année en est déjà une illustration : un nombre de postes proposés en diminution et un taux de satisfaction historiquement bas. Une fois de plus l'académie n'utilise pas la totalité des possibilités d'accueil ouvertes par le Ministère en ne faisant rentrer que 3 personnes pour 10 possibles. La fin de la consultation des CAP sur les opérations du mouvement nous fait craindre le pire pour la mobilité des collègues qui souhaitent rejoindre l'académie. De même l'absence totale de mouvement en direction des universités est une première académique qui annonce des choix d'affectation de plus en plus contraints pour les personnels. Ces structures ayant déjà un recours massif aux contractuels, nous voyons nettement comment l'avenir se dessine pour les adjoints administratifs de l'Education Nationale. Enfin, dans les EPLE, nous constatons un afflux toujours plus important d'enseignants en reconversion sur des postes d'administratifs essentiellement de catégorie C. Sans mésestimer la souffrance et les difficultés de ces personnels, leur absence de culture administrative ou de connaissance et d'intérêt pour les tâches qui leur sont confiées peuvent en faire une charge plutôt qu'une aide pour les services concernés.

L'accompagnement et la formation de ces collègues n'est d'ailleurs pas plus que le reste reconnu par l'administration puisque les requalifications de postes ont cessé, le nombre de postes aux concours de catégorie B n'augmente pas et que cela fait plusieurs années que nous dénonçons la faiblesse des possibilités de promotion par liste d'aptitude, le gel du point d'indice et le maintien dans l'académie de deux groupes RIFSEEP, dont le mieux rémunéré ne comporte qu'une poignée de personne.